

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Fructure, n° 1, au 2^e.
A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18, chez MM. Lepelletier et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les Journ. de Paris.

PRIX :
46 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône ;
4 franc de plus par trimestre.

Lyon, 19 janvier.

Malgré les préparatifs menaçans de l'autorité, la journée s'est passée paisiblement.

Nos crieurs et ceux de la société des Droits de l'Homme sont sortis sans éprouver d'autre obstacle que la foule immense qui les entourait sur tous les points, les pressait, leur arrachait les écrits républicains avec une avidité dont nos paroles ne peuvent donner une idée. La police s'est contentée de vérifier les écrits vendus, et de constater leur identité avec les feuilles présentées au visa. Nos crieurs qui avaient reçu les instructions les plus précises et les plus détaillées pour se conformer aux prescriptions de la loi se sont soumis sans résistance à ces vérifications, et nulle part il ne s'est manifesté le moindre tumulte, quoique la ville entière fût dans un état de profonde agitation.

Nos crieurs avaient vendu hier plus de 2,000 exemplaires; ils en ont vendu aujourd'hui plus de 6,000; en tout 8,000; les crieurs de la société des Droits de l'Homme ont vendu 5,000 exemplaires des discours de MM. Voyer-d'Argenson et Audry de Puyraveau à la chambre des députés. Voilà donc en totalité 13,000 feuilles républicaines répandues dans le peuple de Lyon, grâce aux persécutions du parquet.

Nous ignorons quelles seront à ce sujet les réflexions de l'autorité; mais nous souhaitons qu'elles soient de nature à lui faire comprendre l'inutilité et le danger de ses tentatives de censure. Il est possible que ses passions ne lui fassent voir dans ce qui est arrivé aujourd'hui que la nécessité de frapper avec plus de force, et de se venger de ce que nous pourrions appeler une défaite si nous cherchions à abuser de nos avantages. — Il est possible que nos publications postérieures portent la peine du succès forcé de celle-ci. Mais les évènements d'aujourd'hui ne changent rien à nos résolutions. Ils ne nous ont rien appris de nouveau sur l'invincible répugnance du peuple à la censure et à tout ce qui lui ressemble, sur son ardente sympathie pour la presse. C'est parce que nous connaissions très-bien la force qui entoure notre droit, et le protégerait dans l'occasion que nous avions parlé de ce droit avec une fermeté qui n'a pu blesser que ceux qui ne croient pas au droit.

Si l'autorité est bien inspirée, elle verra dans ce qui s'est passé aujourd'hui un profitable enseignement. Elle s'arrêtera dans la voie périlleuse où elle s'était engagée. Les hommes de l'administration qui conservent quelque dignité et quelque sang-froid, useront de la supériorité de leur position pour retenir le zèle ambitieux et désordonné des magistrats subalternes, et on laissera la presse républicaine user d'un mode de publicité que l'administration emploie très-largement de son côté, et dont nous n'avons jamais songé à lui contester l'usage. — Que le juste-milieu s'adresse au peuple, comme nous le faisons nous-mêmes, comme le fait le juste-milieu de Paris; nous le trouverons très-naturel et très-légitime. Mais que l'on renonce à violer l'esprit de la loi à l'abri d'un texte élastique; car cette fraude honteuse doit révolter quiconque possède une âme droite, et provoquer la résistance de quiconque a le moindre sentiment de courage.

Nous désirons véritablement que le pouvoir comprenne le sens et la portée des évènements d'aujourd'hui, car notre projet n'est pas du tout d'exciter une fermentation pour laquelle l'autorité a fait plus que nous. Ce que nous souhaitons, c'est d'instruire paisiblement de ses droits et de ses devoirs cette foule qu'on n'a cherché à diriger jusqu'ici que par le sabre du gendarme et le bâton de l'agent de police.

Notre but peut s'expliquer en peu de mots: donner au peuple une instruction telle qu'elle paraisse heureuse et socialement bienfaisante à tout homme éclairé qui voudra séparer ses intérêts individuels du régime de la monarchie héréditaire ou de tout autre régime.

La question, nous le répétons encore une fois, est tout simplement de répondre à cette plainte éternelle de tous les partis: que le peuple est ignorant des matières politiques, et se laisse conduire aveuglément par des passions sans logique. — Voilà tout. Les questions de république et de monarchie héréditaire ne viennent qu'après celle-là.

Nous voudrions d'abord que le peuple fût éclairé. Quand il le sera, la monarchie plaidera devant lui sa cause, comme la république, et le peuple acceptera la monarchie, si elle est réellement, comme le dit le juste-milieu, un principe utile au plus grand nombre.

Le Courrier de Lyon affirmait l'autre jour, au mépris du témoignage de tous les témoins oculaires, que la population avait montré peu d'empressement, dimanche dernier, autour des crieurs républicains, et cette assertion, véritablement impudente, a été répétée avec complaisance par plusieurs journaux de Paris, notamment par le Constitutionnel. — Nous espérons qu'aujourd'hui on n'osera pas revenir à la charge et donner un démenti à des faits dont la ville entière a été témoin.

Durant toute la journée, le quartier des Célestins a été rempli d'une foule immense qui assaillait les crieurs en

costume dès qu'ils paraissaient dans la rue, et leur arrachait en quelques minutes les paquets d'imprimés dont ils étaient porteurs. Notre presse n'a pas cessé un instant de fonctionner, et cependant nos crieurs n'ont pas, dans leurs courtes apparitions, resté en tout plus de deux heures sur la place publique.

Nous le répéterons en terminant: nous ne voulons pas abuser de nos avantages, mais il faut que chacun tire des évènements de ce jour leur conséquence naturelle. C'est que la censure est désormais impossible, c'est qu'il ne sera permis à personne de l'exercer sous quelque forme que ce soit; c'est que la presse grandit et pousse ses racines jusques au cœur de la nation; c'est enfin que cette puissance, que rien encore ne consacre et qui est assujettie à mille petites entraves de légalité misérable, domine de toute la hauteur de l'édifice social les pouvoirs officiels définis et respectueusement classés dans la machine politique.

On lit ce qui suit dans le Courrier de Lyon; sous l'ambiguïté de langage d'un ministérialisme qui craint de se compromettre, on découvrira facilement la désapprobation des poursuites exercées par M. le procureur du roi à l'égard de nos publications.

Quant à ce qu'on y verra sur le tort de nos projets de résistance, quant à ce que dit le même article sur l'extrême faiblesse du parti républicain, il paraîtra sans doute de bon goût que nous n'y répondions rien aujourd'hui.

Le Courrier dit que les tribunaux de la Seine n'ont pas été unanimes pour frapper les crieurs: il fallait dire qu'ils ont été unanimes pour les protéger: cela est très-facile à prouver par les faits.

Mais ce n'est point une raison pour placer la république sous un régime d'exception, et elle a droit, sous le règne de l'ordre légal, à sa part de liberté; nous ne voulons même contre elle ni arbitraire, ni violence; elle peut faire tout ce que la loi ne défend pas.

Un journal républicain aujourd'hui, faisait distribuer, à des époques qui ne sont point périodiques, des écrits en faveur de la république adressés au peuple; le peut-il? Notre opinion sur la nature de ces publications est connue; nous n'ignorons pas à quelles passions, à quels préjugés, à quels lecteurs elles sont adressées. Mais la police doit-elle interdire aux crieurs de la république l'exercice de leur métier, et M. le procureur du roi peut-il faire usage de son droit fort légitime de censure préventive chaque fois qu'un pamphlet anarchique est colporté à Lyon sur la voie publique? Nous avouerons que cette question ne nous paraît pas encore bien décidée. Une loi, vivement désirée, doit protéger l'ordre contre le danger de ces publications incendiaires; mais elle n'est pas rendue; les tribunaux de la Seine ont été appelés à se prononcer sur cette lacune de la législation, mais ils n'ont pas été unanimes pour frapper les crieurs publics d'interdit. Avant tout la légalité dans le sens le plus large, même en tenant compte de la situation exceptionnelle dans laquelle Lyon se trouve encore; un acte arbitraire n'aurait cent fois plus à notre cause que ne pourrait le faire le colportage dans nos faubourgs de tous les pamphlets de la société des Droits de l'Homme.

Mais la république, ou pour parler en termes plus exacts, la coterie qui s'est chargée de l'entreprise d'amener les ouvriers à la république, peut se voir devant la loi, et prendre le procureur du roi à partie. Si le droit est pour elle, les tribunaux lui donneront gain de cause; elle n'a point épuisé la légalité, et déjà on parle d'une résistance armée. Le sourire que provoque une telle menace ne doit point en faire oublier le coupable caractère. Que deviendrait la société si chaque citoyen se faisait juge dans sa cause personnelle du point où l'insurrection est devenue pour lui le plus saint des devoirs? Quel gouvernement serait possible s'il était permis à un parti d'appeler d'un acte arbitraire (nous le supposons tel) aux pavés et à la sédition? Point de saisies illégales, nous vous l'accordons volontiers; mais aussi point d'appels à la révolte, point d'essais d'insurrection: la loi commande au pouvoir comme elle vous commande; et si bonne justice ne vous était pas faite, la presse, les chambres et l'opinion seraient là pour vous la rendre. Hors le cas des ordonnances de juillet, aucun citoyen n'est fondé à protester à coups de fusil. Pour que le peuple soit en droit de résister par la force aux actes du pouvoir, il faut qu'il y ait violation flagrante et complète du pacte social, dessein manifeste d'annuler ce pacte; et non comme dans l'espèce, interprétation contestée d'une loi. Une société où il serait licite, en cas de dissentiment sur l'application d'une disposition législative, de controvertir avec le gouvernement à main armée, serait une société de sauvages. Avant tout l'obéissance préalable, sauf recours énergique devant qui de droit. Les doctrines que certaines feuilles auraient, dit-on, l'intention de mettre en action sont l'anarchie pure; c'est l'absurdité en matière de gouvernement, la confusion de tous les principes, en un mot une odieuse bêtise. Si vous voulez que nous respections la légalité, respectez-la vous-même: il n'est pas de cause si bonne qui ne soit gâtée lorsqu'elle est soutenue par la violence et la provocation au désordre. Le juste-milieu a certainement fait une guerre vigoureuse à la république; cependant elle s'est fait bien plus de mal à elle-même qu'elle n'en a reçu de lui: jamais parti n'a commis plus de fautes et ne s'est montré plus constamment indisciplinable et maladroite.

BAL PAR SOUSCRIPTION.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la splendeur des bals travestis donnés par souscription à divers théâtres de Paris, et auxquels s'empressait de se rendre la plus brillante société de la capitale.

La ville de Lyon, déjà si riche en cercles, soirées et bals particuliers; la ville de Lyon si remarquable par son luxe et son bon goût, n'a cependant rien encore de comparable aux bals publics de Paris.

Le directeur des théâtres croit donc répondre à un besoin de

notre époque, en fournissant à notre ville l'occasion de se procurer sans se déranger une de ces nuits de plaisirs décents et de franche gaieté qu'ils ont sans doute enviées plus d'une fois, et dont les Parisiens se font chaque année à cette époque un agréable divertissement.

Il sera donc donné le samedi, 8 février prochain, dans la vaste et belle salle du Grand-Théâtre, un bal travesti et masqué, au moyen d'une souscription qui est ouverte dès ce jour le matin à l'administration et le soir au contrôle dudit théâtre. Des listes seront également déposées aux cafés Grand, place des Terreaux; de la Perle, quai de Retz; Lequeu, place des Célestins; des Deux-Colonnes, quai des Célestins.

Le prix de la souscription est de vingt-cinq francs. Chaque cavalier en souscrivant recevra sa carte d'entrée et pourra amener une dame.

Pour éviter l'encombrement dans une semblable fête le nombre des souscripteurs ne pourra excéder quatre cents.

Les cartes de souscription seront nominatives et personnelles. Toute carte présentée par une autre personne que le titulaire pourra être refusée. Pour donner à cette réunion tout le charme qui peut l'embellir, la salle sera décorée de fleurs et arbustes odorants.

Un bouquet sera offert à l'entrée du bal à chacune des dames qui viendront lui fournir par leur présence un nouvel attrait.

Chaque cavalier recevra en entrant deux numéros qu'il voudra bien conserver pour l'usage suivant:

A l'instar du directeur actuel de l'Opéra, M. Lecomte a pensé qu'il serait agréable aux souscripteurs de son bal, de courir les chances d'une loterie dont il supporterait seul tous les frais.

En Italie, à Venise, à Rome, à Naples, les brillantes fêtes du carnaval éclairent ordinairement les coups de hasard de la roulette ou du trente et quarante. Dans ces réunions joyeuses l'or change aussi souvent de main que les danseuses de cavaliers, et l'élégant venu là pour trouver distraction et gaieté y perd souvent dans la même nuit sa bourse et sa maîtresse. C'est trop de plaisirs pour une fois.

Le bal du Grand-Théâtre sera moins meurtrier. Le public ne courra qu'une seule chance, les souscripteurs n'éprouveront qu'une déception, celle de ne pas gagner. La perte entière de ce jeu de loterie étant couverte par l'administration.

A deux heures du matin il sera extrait d'une urne, qui contiendra autant de numéros que les contrôleurs en auront distribués, huit bulletins répondant à huit chiffres et qui auront droit chacun à un lot gagnant.

Les deux premiers lots seront d'une valeur de cent francs environ, les six derniers d'une valeur approximative de cinquante.

Ces lots seront choisis parmi les plus élégans produits de nos manufactures et magasins.

Outre l'éclairage habituel, la salle sera resplendissante de bougies, comme dans les fêtes et représentations dite de gala dans les théâtres d'Italie et d'Espagne, afin que les élégantes toilettes des dames ressortent dans tout leur éclat.

Le bal commencera à dix heures du soir et se prolongera indéfiniment.

L'entrée aura lieu par la porte latérale, située sous la galerie, dite porte des acteurs. Les voitures arriveront par la rue Puits-Gaillet pour défilier ensuite par la rue Lafond en tournant celle du théâtre.

Toutes les mesures de convenances et d'ordre nécessaires seront prises.

Les escaliers seront garnis de tapis.

Des buffets assortis en comestibles et rafraîchissemens de toute espèce seront constamment à la disposition des danseurs et danseuses, et renouvelés aussi souvent que besoin sera.

Un orchestre choisi exécutera pendant toute la nuit les valse et contredanses les plus nouvelles.

Dans le courant du bal les premiers sujets de la danse exécuteront, en costumes nationaux, la Mazourka, la Saltarella, la Provençale, des danses suisses et enfin le grand galop de Don Juan, dansé par tout le ballet.

Enfin rien ne sera négligé pour donner à une fête inconnue encore à Lyon, tout l'éclat et tout l'agrément qui pourront l'embellir et la rendre digne des dames qui l'honoreront de leur présence.

Le directeur des théâtres ne veut point faire de cette solennité une spéculation; il aspire seulement à témoigner par là à messieurs les Lyonnais le désir qu'il a de leur être agréable, et de placer Lyon, en fait de bals masqués, au niveau de la capitale, comme il l'est déjà en fortunes, en industrie et en bon goût.

La souscription sera close le 5 février, mais le bal ne sera définitivement arrêté que lorsqu'on aura réuni deux cents souscripteurs.

Causeries du Monde, journal qui obtint un grand succès et un succès de bonne compagnie, vient de changer de direction. M^{me} Sophie Gay, continuera cependant d'y insérer des articles. — MM. Alphonse Karr et Abel Ledoux se sont chargés de cette publication à laquelle ils donnent une plus grande extension. — Au lieu d'une fois par mois, le Journal paraîtra deux fois par mois, le 10 et le 25. Les articles de littérature seront faits par les auteurs le plus en réputation, et chaque numéro contiendra toujours une romance ou un morceau de musique ainsi que des gravures de modes et de lithographies.

Le Prix de l'abonnement n'est que de 15 fr. et 18 fr.

(Voir aux annonces.)

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 17 janvier.

Les deux seuls préfets qui depuis la révolution ont été maintenus en place malgré leur attachement avoué aux principes de juillet, offrent en ce moment une preuve assez concluante de ce que pourrait obtenir le gouvernement avec les fonctionnaires tout-à-fait libéraux.

Les habitans de la Charente ont demandé comme un faveur qu'on ne déplaçât pas M. Larréguay, et les administrés des Hautes-Alpes se plaignent qu'on leur ait enlevé M. Gauja pour l'envoyer dans le département de Maine-et-Loire où l'on se félicite de posséder pour préfet l'ancien gérant du National.

— Huit condamnés politiques par contumace pour les af

aires de la Vendée, au nombre desquels se trouvaient MM. de Juigné et de Bonnesay, se sont présentés devant les autorités du Mans pour faire purger leur contumace. Par ordre de M. le préfet de la Sarthe, ces condamnés ont été dirigés sur Orléans, et à leur arrivée dans cette ville, ils ont été mis à la disposition de M. le procureur-général.

— On écrit de Berne :

Jusqu'à présent 169 Polonais ont profité de la permission de pouvoir retourner en France. Le nombre de ceux qui restent encore en Suisse se monte, dit-on, à environ deux cent trente.

L'ambassadeur d'Autriche a donné le 6 janvier une brillante soirée à laquelle ont assisté toutes la diplomatie et quelques personnes distinguées de Berne, mais on a été surpris de n'y rencontrer aucun des membres du gouvernement.

M. Humann, si coulant sur les primes d'exportations, les dévastations des salines de l'est, ne veut point, à ce qu'il paraît, qu'on l'accuse de connivence avec son collègue de la guerre, et d'avoir l'air de lui passer la manne pour en avoir le séné. De là, des querelles de ménage au bruit desquelles en bon voisin est accouru M. Thiers, des travaux publics et adjudications. Plus heureux qu'on ne l'est d'ordinaire dans ces sortes de négociations, il a eu le talent d'apaiser le différend et d'empêcher que les explications ne fussent portées plus haut où il avait été déclaré d'avance qu'on ne voulait plus en entendre parler.

— On écrit de Nantes, 13 janvier :

Le brick l'Odily, de Bayonne, capitaine Tanguy, chargé de pois et de graine de luzerne, s'est perdu le 11 courant, entre St-Gilles et la Cronière. L'équipage, composé de huit hommes a abandonné le navire avec la chaloupe et a cherché à entrer dans le port de St-Gilles, mais un coup de vent de mer a fait chavirer l'embarcation à l'entrée du port et tous ont péri.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Séance du 17 janvier.

A une heure la séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

A une heure et demie il n'y a pas dans la salle cinquante membres. Ils paraissent perdus dans l'immensité de l'enceinte.

L'ordre du jour est la suite de la discussion sur les majorats et la discussion sur le projet de loi relatif aux attributions municipales.

A deux heures le rapporteur de la commission de comptabilité a la parole.

Le rapporteur rappelle quels sont les candidats pour la place de bibliothécaire. Le prédécesseur de celui qui vient de mourir, avait 7,000 fr. d'appointemens; on les a réduits depuis à 5,000.

M. Bailiot ne pense pas qu'il soit possible de réduire ce chiffre; il n'y a pas, dit-il, de fonctionnaire qui ait moins de 4,000 fr.

Le rapport sera imprimé et distribué.

M. Salvette s'élève de nouveau contre le droit que se sont arrogés MM. les questeurs de désigner les candidats.

M. Al. Delaborde: Nous ne sommes que les mandataires de la chambre, et pour les nominations de sous-bibliothécaires, nous serons aux ordres de la chambre, si elle veut changer le mode de nomination.

M. le vice-président: La décision que prendra la chambre disposera pour l'avenir; en conséquence, elle devra être ajoutée au règlement. Au surplus, le rapport sera imprimé et distribué.

La chambre passe à la discussion de la loi sur les majorats. Voici les changemens qu'a faits la commission.

Paragraphe 1^{er}. Néanmoins dans le cas prévu par l'art. 2 ci-dessus, les biens ne peuvent être aliénés ni hypothéqués par le fondateur s'il est marié depuis la création du majorat et antérieurement à la présente loi, ou si, devenu veuf, il a des enfans de son mariage ainsi contracté. — Adopté.

Paragraphe 2. Il en sera de même pour le cas prévu par l'art. 4 à l'égard du titulaire, lorsqu'il se sera marié depuis l'institution du majorat.

Ce paragraphe reste ainsi définitivement rédigé sur les observations de M. Lherbette.

Paragraphe 3. Toutefois le possesseur du majorat pourra, du consentement de sa femme, disposer des biens pour l'établissement des enfans communs, dans les limites du code civil. — Adopté.

La chambre passe au scrutin sur l'ensemble de la loi.

En voici le résultat:

Nombre des votans,	227
Majorité voulue,	119
Boules blanches,	208
Boules noires,	29

La chambre a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les attributions départementales.

D'accord avec M. de la Pinsonnière, rapporteur, M. Lherbette demande le renvoi de cette loi après la loi sur les attributions municipales. — Adopté.

M. Peton: Messieurs, je viens appeler l'attention de la chambre sur un objet du plus haut intérêt. (Mouvement d'attention.)

Vous savez, Messieurs, que 150 Polonais sont arrivés dans le port du Havre. (Vive interruption au centre.)

M. Charles Dupin: Ce n'est pas à l'ordre du jour, nous ne pouvons nous occuper de cet objet. (Vifs murmures aux extrémités.)

Une voix: Parlez! parlez!

M. Peton insiste et demande qu'un rapport soit fait demain sur la pétition qu'ont présentée les habitans du Havre en faveur de ces infortunés Polonais qui réclament le secours de la France.

M. Fulchiron: Mais les rapporteurs ne sont pas prêts...

M. Odilon-Barrot: C'est une question d'humanité. (Vive sensation.)

M. Fulchiron: Je ne demande pas mieux...

M. Bodoche présente quelques observations.

M. le ministre de l'intérieur: Il vaudrait mieux dans l'intérêt même des Polonais, que le rapport de la pétition dont on parle n'eût pas lieu. (Mouvement de surprise.)

M. Odilon-Barrot: Nous serions désolés de causer le moindre préjudice à ces malheureux exilés; que M. le ministre veuille bien nous expliquer le sens de ses paroles.

M. le ministre de l'intérieur se lève pour répondre. M. Thiers le tire par le pan de sa redingote et le frappe de son couteau de bois. Le ministre de l'intérieur éprouve une sorte d'hésitation qui excite dans la chambre une vive curiosité.

Messieurs, dit le ministre: des Polonais, sur qui on appelle la sollicitude du gouvernement, ont débarqué sur les côtes de France contrairement aux réglemens, il serait de leur intérêt qu'on gardât le silence sur la manière dont ils sont descendus sur notre rivage. Je dois dire cependant que le gouvernement a pris des mesures rassurantes à leur égard, et qu'il leur sera

permis d'habiter la ville du Havre au moins huit à dix jours avant qu'il soit pris une détermination ultérieure.

M. Barrot: Nous sommes entièrement rassurés par les explications de M. le ministre, et puisqu'il n'y a pas péril en la demeure nous ne devons pas insister pour le rapport de la pétition.

Demain à deux heures séance publique, pétitions et scrutin pour la nomination du bibliothécaire.

P. S. Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'état des officiers des armées de terre et de mer.

MM. Martin, général Durosnel, général Delort, Duprat, Tiburce Sébastiani, Viennet, comte de la Riboussière, colonel Paixhans, de la Pinsonnière.

Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la responsabilité des ministres et des agens du gouvernement:

MM. Gaillard-Kerbertin, His, Teste, Voysin-Gartempe, Bérenger, Dusséré, Caumartin, Bignon, Mahul.

Commission pour le projet de loi sur l'accroissement de la gendarmerie: Bidault, Girod de l'Ain, Etienne, Roulle, général Jacquemino, vicomte Lemercier, Dubois d'Angers, Bernard de Rennes, Chaillon.

Commissions pour les deux projets relatifs à la fixation du cadre de l'état-major général de l'armée de terre et du corps royal de la marine. MM. DeLasDases, général Bugeaud, général Jamin, Abraham Dubois, général Sébastiani, Tiburce, Dintrans, comte Duchaffauld, Boissy-d'Anglas, Salyandy.

Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au traité entre la France et les Etats-Unis, MM. comte Jaubert, Bessières, Jay, Réallier-Dumas, Bérigny, Ganneron, Piscatory, baron Bignon, Odier.

Commission pour le projet de loi sur le sel: Baude, Lecarlier, d'Ardon, Bresson, Laurence, Devaux, de Falguerole, Jouffroy, Parant, Meynard.

Commissions pour les projets de loi sur les pensions à accorder aux veuves des lieutenans-généraux Gérard, Daumesnil, Decaen et à la veuve du maréchal Jourdan: comte Jaubert, Félix Réal, André, Barbet, Vatout, Dubois (Loire Inférieure), Auguis, général Sémélé, Cornudet.

Nouvelles.

Le gouvernement de la reine d'Espagne ayant refusé de reconnaître celui de Belgique, qu'il assimile aux colonies émancipées, mais non reconnues par la mère-patrie, la chambre des représentans belges a rayé du budget l'article de traitement affecté à un ambassadeur à Madrid.

Disette en Russie.

Les journaux allemands contiennent depuis quelque temps les plus affligeans détails sur une disette générale qui règne en Russie. C'est surtout dans les provinces méridionales, et jusque vers Moscou, que les maux de la disette se font le plus vivement sentir. Tous les objets qui peuvent servir à la nourriture sont d'une cherté inouë. La viande seule est encore à un prix moindre, parce que le manque de fourrages oblige les propriétaires de bestiaux de se défaire de leurs troupeaux et de les livrer à la boucherie; mais cette dernière ressource sera bientôt épuisée, et la situation de ce pays deviendra alors vraiment affreuse.

Odessa est une des villes les plus favorablement situées pour se pourvoir de tout ce dont sa population a besoin: cependant des villages entiers ont été abandonnés dans ses environs; les vieillards et les infirmes y sont seuls restés; les autres habitans ont été ailleurs chercher de quoi vivre.

Telle était déjà la situation des choses au mois d'octobre.

Que sera-ce donc plus tard, lorsque nous approcherons de l'époque de la moisson? Des grains ont été amenés de la Valachie sur le Danube, mais ce ne sont là que des ressources momentanées qui peuvent tarir si ce fleuve vient à se congeler. La mer d'Azov n'est pas navigable à présent, et bientôt les navires ne pourront plus entrer non plus à Odessa, à cause de la saison. La misère sera alors à son comble, car les arrivages par mer seront devenus impossibles, et le mauvais état des routes, le manque d'animaux du trait ne permettent pas de compter sur des secours du côté de la terre. Déjà on annonce que la famine a provoqué des désordres très-graves à Jekatherinoslaw, et que le comte Woronzow est parti en toute hâte pour cette ville.

Le jury d'admission à la prochaine exposition des produits de l'industrie française a tenu une nouvelle séance, il y a peu de jours, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, sous la présidence de M. Rambuteau. Le nombre des produits présentés était considérable, et il s'en trouvait de fort beaux, surtout parmi les tissus.

Les châles dépasseront tout ce qu'on a vu de plus remarquable en ce genre, et leur bas prix ne sera pas moins surprenant que les progrès de leur fabrication.

Les objets de précision sont nombreux; les articles de modes sont abondans et distingués par leurs prix modérés et par leur exécution. Les membres du jury paraissent toutefois avoir éprouvé un grand embarras à l'aspect de la foule des corsets de luxe, qui afflue à l'exposition. Il y en a de toutes les formes, et il en a paru plusieurs du prix de 4 à 500 fr.

On ne sait à quel motif attribuer cette production d'objets de fantaisie, et on nous assure que les membres du jury voulaient les écarter en masse, lorsqu'ils se sont aperçus que le nombre en augmentait chaque jour et que les commandes en ce genre étaient fort considérables. Nous aurons donc un brillant assortiment de corsets, sans parler des perruques qui se multiplient dans la même proportion et qui arrivent par caisses à l'Hôtel-de-Ville.

Un événement déplorable est arrivé hier à Besançon.

M. Jolyot, ancien négociant, dînait chez M. Pessey, restaurateur, avec M. Bartand, de Morteau, et M. Martin, avoué; le repas presque fini, ce dernier se retira, et laissa les deux autres convives vidant le champagne. Il paraît qu'alors les discussions relatives à des comptes anciens s'établirent entre eux. On demanda du papier, une plume et de l'encre à la fille, et quelques instans après une détonation se fit entendre; M. Jolyot n'était plus: une balle lui avait traversé la mâchoire; il est mort sur le coup. M. Bartand déclare que c'est M. Jolyot qui s'est brûlé la cervelle, et qu'il n'a pu l'en empêcher. M. le substitut du procureur du roi est arrivé immédiatement sur les lieux, et a ordonné l'arrestation de M. Bartand.

La marine turque se compose de 4 vaisseaux de ligne, 11 frégates et 13 corvettes. Presque tous ces bâtimens sont au grand complet pour leurs équipages. Il faut ajouter à cette force navale une superbe frégate qui a 222 pieds de long et 53 de hauteur. Les Turcs possèdent en tout 12 arsenaux, dans lesquels sont en construction un ou plusieurs vaisseaux, de

sorte que les ressources maritimes, en cas de besoin, manqueraient pas; 14 officiers russes du génie sont occupés en ce moment à mettre les Dardanelles en état de défense; 7,000 hommes sont partis d'Ismaïl pour les Dardanelles, garnison des Dardanelles, qui se monte déjà à 2,000 hommes va se trouver ainsi portée à 11,000. Le capitain-pacha rendu, le 14, à bord d'un bateau à vapeur qui doit le conduire aux Dardanelles afin d'inspecter les fortifications, fendues par des canons neufs. On a fondu les anciens, faire des pièces neuves.

Une violente tempête a éclaté le 15, il doit y avoir eu nombreux sinistres dans la mer Noire. On dit que le bâtiment anglais l'Onix a été perdu corps et biens près de la raboutina.

Il paraît que l'on va adopter sur le canal de l'Oure, hallage accéléré.

Déjà en Angleterre, et particulièrement en Ecosse, ce mode de hallage est depuis long-temps en usage et a donné lieu des observations curieuses sur les moyens d'accélérer la rapidité de la navigation sur les canaux. On sait que la vitesse des bateaux, augmentée de 1 à 3 lieues à l'heure, occasionne un remou et des ondulations considérables très-préjudiciables aux berges du canal. Mais cet effet destructeur et qui croît tant la résistance, diminue à mesure que la vitesse augmente au-delà de cette limite de 3 lieues, et cesse entièrement quand la rapidité est très-grande. Des services de bateaux accélérés sont ainsi établis sur le canal de Lancaux au moyen de bateaux longs et étroits, appelés Gig-Bo (bateaux cabriolets); trainés par des chevaux de poste, galoppent sur les chemins de hallage. On transporte ainsi, voyageurs et des marchandises à très-bon marché, et à une rapidité qui peut faire concurrence avec les chemins de fer.

Voici le tableau des importations qui ont eu lieu par le port de Marseille en 1832:

Sucre brut de nos colonies,	15,359,730 kil.
— des colonies étrangères,	4,165,910
Café de nos colonies,	935,633
— des colonies étrangères,	4,716,218
Cacao de nos colonies,	58,763
— étranger,	315,135
Poivre,	715,329
Gerofle,	136,000
Cuir secs,	239,000
— salés,	39,000
Huile de morue,	155,000
— de baleine,	100,000
Sumac de Sicile en poudre,	80,000
— en feuilles,	1,000,000
Peaux de veaux,	90,000
— de chèvre,	738,500
— d'agneaux et de chevreaux,	927,000
— de mouton,	97,000

Les sucres bruts importés en 1833 de nos Antilles sont nés en 22,531 barriques 637 tierçons 2,035 quarts par 68 vives. En 1832, 108 navires ont apporté des mêmes provenances 37,919 bar. 1,292 tierçons 4,135 quarts; en 1831, 116 navires, 24,173 bar. 1,053 tierçons 4,241 quarts; en 1830, 64 navires, 20,001 bar. 788 tierçons 2,753 quarts; en 1829, 72 navires, 21,953 bar. 1,300 tierçons 4,184 quarts.

— On lit dans la Gazette de Mannheim, que la Prusse, cas de guerre, peut mettre sur pied:

Troupes de ligne,	122,000 hommes
Réserve et Landwer, premier ban,	238,000
Landwer, deuxième ban,	180,000

— Nous avons entendu parler, dit le Guardian, d'un blissement de journaux extrêmement curieux qui s'est fait à l'Indiana. Un imprimeur s'est pourvu d'une certaine quantité de types en bois; chacun de ses souscripteurs lui fournit un morceau de linge ou de mousseline d'une grandeur déterminée, l'imprimeur compose son journal, qu'il fait passer de formes sur le linge, lequel est ensuite livré est rendu à son propriétaire pour la prochaine impression.

— Sept nouveaux journaux ont dû paraître à Madrid le 17 janvier, sous les titres suivans: le Journal de l'Administration, la Mouche, l'Age, l'Athénée, l'Editeur, la Gazette des Tribunaux et le Voleur. Ces nouvelles publications porteront à dix-huit le nombre des journaux périodiques publiés dans la capitale espagnole.

TRIBUNAUX

COUR ROYALE DE PARIS.

Appel de police correctionnelle.

Le nommé Paris avait jeté son regard de Lovelace sur la fille M. Housset, brasseur, demeurant au faubourg St-Antoine, et de lequel il servait en qualité de garçon. Ses vues s'étant exprimées d'une manière trop claire, Paris avait été congédié, et ce n'est plus que malgré les parens de la demoiselle Emilie Housset et tout à l'insu de Charles Housset, vigilant gardien de l'honneur de sa sœur, qu'il parvenait à s'introduire par la fenêtre dans la maison dont la porte lui avait été interdite.

Mais les obstacles ne sont rien pour le beau Paris, et il parvient à décider Emilie Housset à venir se promener avec lui. Une vie domestique, espèce de duègne incommode, avertit le sieur Housset fils de ce rendez-vous, et Paris en conçut le plus vif ressentiment. Il va trouver, dans les champs où elle était employée, sa fidèle domestique, et exerce sur elle les traitemens les plus barbares.

Il revint ensuite, et non content de ce qu'il a fait, il annonce qu'il va s'adresser au fils Housset; il se présente dans un cabriolet où celui-ci a l'habitude d'aller passer quelques instans dans la rue; il annonce à la maîtresse de la maison qu'elle va entendre beau train, qu'il va y avoir une batterie; mais il ne peut cependant exécuter son dessein à l'instant même, car la mère de Housset vint le chercher pour souper. Celui-ci traversa donc la rue, et tant à la main se chandelle pour rentrer chez lui, car déjà il ne savait nuit.

On ferme sur lui la porte cochère. Cependant, en entrant dans la cuisine avec sa mère, il y trouve Paris qui l'avait précédé et qui était déjà caché derrière un meuble.

A son approche, celui-ci se dresse. « Tu m'en veux, » dit-il à Housset; et sans attendre sa réponse, il lui assène un violent coup de poing sur la figure, le renverse, et non content de cet exploit il saisit une broche et la dirige vers lui. Heureusement l'instinct ne fut qu'éclairer l'épaulé sans causer une blessure grave.

Cependant aux cris que poussait le battu les voisins étaient courus. Mais dans l'obscurité, car la lumière était éteinte, personne n'osait avancer, et arrêtés à la porte ils entendaient Housset qui, terrassé par son antagoniste s'écriait: Au moins achève de suite, et Paris continuait à le frapper.

Enfin on entra et on parvint assez à temps pour repousser Paris qui, le talon levé sur le visage de Housset, lui disait: Tiens, voilà le coup de grâce.

Ces faits avaient amené le sieur Paris devant la police correctionnelle, et sous le date du 10 novembre, un jugement bien indulgent, sans doute, l'a condamné à 4 mois de prison et 200 fr. de dommages intérêt; il a interjeté appel, ainsi que la partie civile elle-même.

L'avocat du prévenu a soutenu que l'appel de la partie civile n'était pas recevable, n'étant formé que le onzième jour après le jugement.

M. l'avocat-général, reconnaissant la gravité des faits, a interjeté appel à minima.

La cour, faisant droit à ce réquisitoire, a condamné Paris à huit mois de prison: elle a déclaré aussi l'appel de la partie civile non recevable.

NOUVELLES D'ALGER.

Le *Moniteur algérien* du 20 décembre contient un arrêté qui suspend pendant un mois la prohibition de l'exportation des farines hors les ports de la régence, mais qui restreint toutefois cette prohibition à 2,734 quintaux métriques.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 28 décembre 1833: L'installation de feux de premier ordre dans les principaux phares de la régence avait depuis long-temps appelé toute l'attention de l'administration. — Nous pouvons aujourd'hui annoncer qu'elle aura lieu incessamment. — L'appareil catadioptrique destiné au phare d'Alger va être expédié de Paris; celui d'Oran le suivra de près. Plus tard, on sentira sans doute la nécessité de satisfaire à tous les besoins comme à tous les vœux en augmentant la sûreté de nos côtes sur les points de Bone, Bougie et même vers le cap Matifoux. Ainsi, bientôt tout les bâtimens pourront entrer à Alger de nuit et de jour, et plus de rapidité dans nos communications sera le premier résultat de l'exécution de l'importante mesure que nous signalons.

Nous avons des lettres du 4 janvier, arrivées à Toulon le 7, à cette époque, on était inquiet dans ce dernier port sur le sort du bateau à vapeur le *Nageur*, que l'on savait parti d'Afrique plusieurs jours avant celui qui venait de jeter l'ancre.

Les nouvelles d'Alger sont satisfaisantes sous certains rapports. L'intendant civil avait fait quelques progrès dans l'esprit des habitans. Les muphtis et une foule de notables maures s'étaient rendus à la réunion d'ouverture du carnaval; dans celle qui eut lieu quelques jours après, l'état-major, les muphtis n'y vinrent point, et on n'y compta que cinq Maures. En échange, les juifs y étaient en nombre. Nous avons toujours félicité M. de Genty sur sa réserve à l'égard de cette dernière caste, cause première de tous les malheurs de la possession, et blâmé la prédilection accordée par quelques personnes à 4 ou 5 mille israélites, lorsque cette préférence devait aliéner les affections de 2 millions et plus de musulmans.

Le grand marabout de Medeah, détenu depuis deux ans par l'ordre du duc de Rovigo, qui en exigeait une rançon de 1,000,000 fr., sacrifie au-dessus de toutes les ressources de sa tribu, vient d'obtenir sa liberté. Il faut espérer que le retour de cet homme vénérable dans ses foyers y ramènera sa famille, et entre autres son neveu, marabout en survivance, que la crainte avait fait chercher un refuge à Médiana dans l'intérieur des terres. Une mesure pareille vaut autant qu'un renfort de deux régimens. Quelques actes de cette nature épargneraient bien des sacrifices. Le ministère le sait à présent; pourquoi ne multiplie-t-il pas ses décisions dans le même sens?

Un objet, par exemple, qui réclamerait toute son attention, c'est le manque de foi de certains acquéreurs de maisons et de jardins envers ceux de qui ils les tiennent. Ces achats, à l'égard des gens du pays, se font au moyen de rentes constituées. Eh bien! il est rare que ces loyers soient exactement acquittés, tandis que l'on voit souvent, et le *Moniteur algérien* nous en offre la preuve, que ces immeubles sont revendus par les premiers acquéreurs contre une somme en argent comptant et le maintien de la rente. Le malheureux propriétaire indigène, que de frauduleuses manœuvres ont quelquefois contraint à vendre à vil prix, voit sa propriété valoir un pot de vin considérable à celui qui en a traité avec lui, tandis qu'il court inutilement après les quartiers échus de ses foyers.

Le gouvernement doit protection à cette population que la victoire lui a soumise. Espérons que le rapport des commissaires revenus d'Afrique, témoins de si criantes iniquités, en provoquera la répression.

On nous parle d'avaries considérables éprouvées par le môle qui protège le port, à la suite desquelles l'ingénieur civil aurait été rappelé. Les travaux d'entretien avaient, dit-on, coûté le double de ce que l'on y consacrait du temps des deys. Serait-ce par une suite de la fatalité qui semble s'être attachée à tout ce qui a été fait à Alger par des Français? Il faut bien le croire, car le talent de nos ingénieurs est incontestablement supérieur à celui des ingénieurs que le gouvernement turc pouvait employer.

Nous avons annoncé la nomination d'un sergent français à la place de kaïd de Baffarick. Le général en chef avait rendu responsables de sa sûreté les habitans de ce canton. Ils avaient décliné cette responsabilité, non quant à eux-mêmes, mais bien relativement aux dangers que des Arabes étrangers lui auraient fait courir. Cette déclaration, réitérée au moment où ce sergent allait partir pour prendre possession de son proconsulat, a fait révoquer cette disposition.

Chacun à Alger fait des vœux pour la prompt réalisation des espérances que le séjour de la commission y a fait naître. On ne doute pas qu'elle ne sorte à son honneur de la tâche épineuse qu'on lui avait déléguée. (Messager.)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Extrait de la correspondance de l'Indicateur de Bordeaux: Bayonne, ce 11 janvier.

On dit que le ministre des grâces et justice, don Gualberto Gonzalez, a été destitué, et que M. Zéa Bermudez le remplit par intérim.

Trois cents hommes, venant de Pampelune, sont arrivés à Orbaiceta, conduisant 400 fusils pour armer les jeunes gens de la vallée de Roncevaux et des habitans d'Erazu, qui se sont prononcés en faveur de la reine.

Six cents hommes et 200 chevaux de la faction-carliste de Navarre sont entrés à Elisondo.

La bande de Zamalacargui occupe de nouveau Estella et d'autres points qu'elle occupait avant l'action du 29.

Le colonel Oraa, avec sa division, occupe Puenta-la-Reyna, et les villages environnans; il observe, de là, les mouvemens des carlistes, qui, à chaque instant, changent de position.

Le général Lorenzo est entré à Pampelune avec sa colonne et 14 prisonniers qu'il a faits sur sa route.

Tous les mouvemens, ainsi que les précautions que prennent les généraux des troupes de la reine en Navarre, indiquent qu'ils se préparent pour une seconde action.

Tous ces jours derniers, des commissionnaires de la Navarre ne cessent de venir sur notre frontière, pour y acheter des souliers et des chemises, pour des contributions que les carlistes leur imposent en cette nature.

Ces commissionnaires se plaignent de l'état critique où se trouvent ces populations, par le fait de l'un et de l'autre parti qui les menacent de peines rigoureuses s'ils ne remplissent pas leur demande.

Des personnes qui sont arrivées hier de la Navarre disent qu'une nouvelle action a eu lieu entre les carlistes et les troupes sorties de Pampelune, commandées par le général Lorenzo, et celles du colonel Oraa, qui étaient à Puenta-la-Reyna.

Le courrier de Vittoria est arrivé ce matin, ainsi qu'un courrier anglais, qui n'ont point rencontré d'obstacle sur leur route. Le temps, qui était très-mauvais, les aura favorisés....

On révoque en doute la nouvelle qui a été donnée d'un mouvement carliste qui aurait eu lieu à St-Sébastien. Nous n'y croyons pas.

Trente hommes, qu'on dit appartenir à la colonne de Zagarramundi, se sont jetés dans les Aldudes.

Bayonne, le 11 janvier. Un courrier de l'ambassade anglaise à Madrid, parti de cette capitale le 8 au matin, est arrivé la nuit dernière ici: il a fait son voyage sans être obligé de se faire escorter nulle part; à son départ de Madrid, tout y était parfaitement tranquille.

Ce courrier est porteur de dépêches assez importantes pour le cabinet de St-James. Voici ce dont il serait question: le capitaine-général de la Catalogne aurait adressé à la régence, au nom des Catalans, la demande d'une constitution. On porte le nombre des signataires de cette demande à près de 50 mille; c'est le principal motif qui a nécessité l'envoi du courrier.

La *Gazette de Madrid* du 4 courant, venue par ce courrier, contient un décret sur la liberté de la presse et de la librairie; je ne puis vous en donner aucune disposition, n'ayant pas vu cette feuille; il est probable que tout doit être changé dans ce qui existait jusqu'ici, en Espagne, sur la législation de ces deux mobiles du progrès de l'esprit public: c'est toujours un grand pas fait.

Une commission a été nommée pour rendre la perception des droits de douanes, à l'égard du commerce, exempte de vexations et d'arbitraire.

Jaureguy (el Pastor), est, par décret de la régente, nommé brigadier, et, par conséquent, amnistié; on sait que celui-ci, comme Mina et autres chefs de la tentative qui fut faite en novembre 1830, étaient proscrits.

Le 29 décembre l'infant don Carlos était à Villareal, en Portugal, avec un petit nombre d'adhérens; de ce nombre sont l'évêque de Léon et le fameux curé Mérimo. Ils se sont fortifiés dans cette position avec quelques pièces de canon de petit calibre, pour se mettre en défense contre le général Rodil.

Le schooner portugais arrivé à Falmouth, de la côte nord du Portugal, en est parti dans la soirée du 5. Le bruit courait à Carminha que Sétuval était pris, et l'un des passagers rapporte que l'on en avait appris la nouvelle à la fois par Coimbra et par Santarem. Au moment du départ du paquebot du Tage, le 29, on entendait des canonnades qui faisaient croire aux personnes à bord que l'attaque projetée avait eu lieu.

Quatre passagers sont arrivés par ce bâtiment, et tous s'accordent à dire que les habitans sont pleins de dévouement pour le roi et la cause vraiment nationale. L'armée est animée du meilleur esprit.

A Santarem, on compte 15,000 hommes, dont 2,500 de cavalerie. Ils consistent en troupes régulières, volontaires et miliciens, tous en uniforme; 14 couvens de la ville leur fournissent des quartiers excellens. Les provisions sont abondantes, et quoi qu'on ait dit de la destruction des moulins et du manque de pain, nous avons pour garant de la vérité du contraire un vieil officier français qui nous assure avoir vu au marché, apporté par les paysans, plus de pain qu'ils n'en pouvaient vendre en un jour. Telle était la situation de Santarem au 27. Outre les fortifications qui s'élèvent autour de la ville, et qui sont imprenables, les miguélistes ont à Santarem 50 pièces d'artillerie de campagne tirées par de bonnes mules.

Le peu de désertions qui ont lieu ne profitent pas à l'armée de don Pedro. Quelques recrues nouvelles rentrent quelquefois dans leurs foyers, mais les cadres sont bientôt complétés par les volontaires.

Le général Lemos, dans l'Alentejo, a formé une division de 5,000 hommes; c'est avec une partie de cette division qu'il a dû former le siège de Sétuval. Un petit détachement a été laissé à Salvaterra, pour garder les communications avec Santarem ainsi que la partie haute de la rivière. Le général Macdonald a donné sa démission et a été remplacé par le général Povoas, au service en 1828, et qui chassa les constitutionnels de Porto après avoir gagné la bataille de Soto-Redondo. Indépendamment de ces forces, les miguélistes ont 1,000 hommes à Leiria, qui est une excellente position; cette brigade est commandée par le général Abreu, secondé par le colonel Graham. Il y a dans Abrantes, parfaitement fortifié, une garnison de 500 hommes, et 250 de plus à Thomar. Coimbra a aussi une bonne garnison, et elle se trouve protégée d'un côté par Leiria et de l'autre par Figueiras, où campent 1,500 hommes. Voilà la position des miguélistes près de la capitale.

A Porto l'armée est aussi dans un excellent état. Le général d'Almer a une brigade qui stationne à Saint-Jean de Madère, sous les ordres du brigadier Ribolcho.

A Baltiier est un autre corps de 1,200 hommes, commandé par le colonel Morcote. Le général d'Almer commande en chef les provinces du Minho et de Tra-os-Montes; ses avant-postes sont à Saint-Thierso, où il a deux brigades campées à une demi-lieue au-devant de la ville. Ces brigades sont fortement retranchées. L'une est commandée par le comte d'Azama, et l'autre par le colonel Nunès.

Outre ces corps d'infanterie, le général d'Almer a trois escadrons de lanciers montés à la polonoise. Son but est de tenir en haleine les pédristes, étroitement bloqués dans Porto, et il y parvient si bien qu'ils n'osent se hasarder hors de la ville.

Sur le derrière et à Villa-Nova de Familicon, vers Braga, se trouve le régiment d'infanterie de Cascas, fort de 600 hommes, et à Braga deux régimens de milice, sans compter les guérillas. A Barcellos est un régiment de milice; un autre est à Viana. Le fort de cette dernière place a une garnison de 100 artilleurs.

L'infant don Carlos était à Villa-Real avec sa famille, ayant une garde de 600 hommes. Les Espagnols ont violé le territoire portugais, d'abord à Miranda de Douro, et ensuite à Bragançe. Ils sont entrés dans cette ville au nombre de 800 hommes, et y sont restés plusieurs heures.

Les rapports des passagers du schooner portugais établissent que les intérêts pécuniaires du roi se sont beaucoup améliorés de-

puis l'accession du juge Antonio Jose de Guino au département des finances.

Les revenus de l'intérêt se perçoivent régulièrement, et les troupes sont exactement payées. Il a été payé un mois à tous les fonctionnaires publics qui ont rejoint le gouvernement à Santarem. De fréquentes escarmouches avaient lieu devant Santarem, et surtout où Saldanha a tenté de pousser des reconnaissances, il a éprouvé des échecs successifs. (Morning-Post.)

ANGLETERRE. — Londres, 15 janvier. — Consolidés 89 1/2 5/8. On lit dans le *Globe And Traveller* (journal du ministère):

Nous croyons devoir faire remarquer que le retour de l'escadre russe dans la Méditerranée dans le port de Malte pour y rester pendant les mois d'hiver n'a pas été la conséquence d'une remontrance de la Porte, mais simplement un arrangement pris par l'amirauté d'après des motifs de marine, et afin de tenir l'escadre dans un état plus complet d'efficacité.

Ramsgate, 13 janvier. — Hier matin, un sloop français chassé des Dunes par le mauvais temps, se dirigea vers notre port. Il eut le malheur de manquer l'entrée de la rade et alla heurter contre la jetée. Le signal fut aussitôt donné par les hommes du port, et tous les secours furent donnés pour sauver l'équipage (3 hommes et un enfant) on leur jeta des cordes et on les ramena sains et saufs à bord; mais chose singulière, le fils du capitaine fut entièrement négligé par ses camarades et laissé à bord. Les hommes du port entendirent distinctement les cris, mais l'obscurité et la tempête ayant augmenté il fut impossible de le sauver; le pauvre malheureux n'a pas eu assez de force ou de courage pour se saisir des cordes qu'on lui jetait et de les attacher autour du corps, et quelques minutes après il fut englouti dans les flots. Son corps fut retrouvé au point du jour. Le bâtiment a entièrement péri. (Kentish Gazette.)

Le bruit auquel nous avons fait allusion hier d'une intervention en faveur de dona Maria de Portugal par le gouvernement anglais est encore aujourd'hui le sujet des conversations, mais on ignore la nature de l'intervention. On dit cependant que ce projet a été mis en délibération depuis l'arrivée du chevalier Sarmiento. (Courier.)

Le bruit s'accrédite dans la cité que lord Grey et Palmerston diffèrent sur l'envoi de secours à don Pedro, qui est plus en faveur auprès du premier qu'auprès du second. Peut-être la flotte a-t-elle été retirée du golfe de Smyrne d'après les vœux de lord Palmerston, et comme il a permis aux russes d'entrer à Constantinople, d'après la nécessité de faire la guerre à la Hollande, maintenant il pourra bien les laisser s'y maintenir dans le désir de harasser le Portugal. Ce serait certainement agir en faveur de la Russie. (Standard.)

Depuis long-temps les journaux se perdent en conjectures sur l'issue de la crise actuelle en Europe, et chacun fait valoir divers motifs en faveur du maintien de la paix. Quant à nous, nous pensons que le seul véritable c'est le manque d'argent pour faire la guerre de la part de la France et de l'Angleterre. Ainsi, on a pu voir que le budget français accusait un déficit de 70 millions; et bien loin d'avoir chez nous des fonds en réserve pour le service de la marine ou de l'armée de terre, lord Althorp ne sait comment trouver les moyens de combler le déficit qui devra nécessairement résulter d'une suppression ultérieure des taxes. Dans un pareil état de choses, nous nous voyons réduits à dévorer les affronts et à laisser la Russie agir à sa guise, nous réservant magnanimement la faculté de déclarer que nous n'avons pas été insultés. Tout cela est très-bien pour le moment mais il ne faut pas oublier que des concessions à la Russie peuvent bien ajourner la guerre, mais non la prévenir d'une manière certaine, et dans ce cas le délai est tout à notre désavantage. En effet, la Russie n'est pas prête, en ce moment, à mettre ses plans à exécution, et c'est ce qui explique sa facilité à consentir à des espèces de compromis; mais lorsque ses préparatifs seront terminés, elle sera dans une position des plus avantageuses pour nous défier, tandis que, très probablement, nous aurons bien moins de chances de succès pour soutenir une guerre devenue inévitable.

Les gouvernemens de France et d'Angleterre paraissent assez peu s'effrayer des vues ambitieuses de la Russie, et des conséquences qu'elles peuvent avoir relativement à l'Europe. Cependant la France est doublement intéressée à résister dès le principe au système d'agression du czar; car, pour elle, il ne s'agit pas seulement de ses intérêts commerciaux ou de son influence sur les autres états, mais de son existence politique même. La Russie, en effet, ne se contente pas d'attaquer la France et la Grande-Bretagne au moyen de son accroissement d'influence sur la Turquie, mais elle réunit en outre à Vienne les souverains allemands dans un congrès où l'on concertera l'abolition de toute institution libérale en Allemagne, et où l'on arrêtera les bases d'un traité d'alliance spécialement dirigé contre les principes actuels du gouvernement français. La plus simple réflexion suffit donc pour prouver qu'en adoptant un système de concessions vis-à-vis la Russie, la France prépare la destruction de son indépendance. (Sun.)

ALLEMAGNE. Vienne, 7 janvier. — La *Gazette d'Augsbourg* renferme aujourd'hui l'article suivant:

La *Gazette universelle* contient dans son numéro 3, une lettre de Vienne du 30 décembre, avec ces mots: (par voie extraordinaire, et dans laquelle on annonce que le gouvernement autrichien a conclu un traité avec le gouvernement russe, pour se mettre en mesure contre tout événement qui pourrait arriver en Turquie. On sait maintenant, il est vrai (et l'*Observateur autrichien* l'a déjà fait connaître plusieurs fois en termes explicites), que le cabinet autrichien compte sur la conservation de l'empire ottoman dans les circonstances les plus importantes en conséquence de ses combinaisons politiques; et cette perspective ne peut être pas sans influence sur le rappel qui a eu lieu dernièrement des escadres anglaise et française de l'archipel. Mais la nouvelle de votre correspondant, d'après laquelle un traité spécial aurait été conclu dans les derniers temps pour maintenir l'intégrité de l'empire turc, est tout-à-fait sans fondement. S'il faut en croire des renseignements dignes de la plus entière confiance, le nouvelliste paraît avoir eu seulement devant les yeux les traditions des négociations qui remontent à plusieurs mois. (Gazette d'Augsbourg.)

Le rédacteur de la *Gazette d'Augsbourg* ajoute encore qu'il croit de son devoir de déclarer que la lettre dont il est question, datée du 30 décembre, ne venait point d'un de ses correspondans ordinaires de Vienne.

Du 8 janvier. Les plénipotentiaires envoyés par les princes souverains et états libres de l'Allemagne aux conférences ministérielles de notre ville sont maintenant tous arrivés ici, à l'exception de M. Ancillon qui est resté malade à Berlin, et du chancelier russe de Sinaloff qui est attendu demain.

On attend de Berlin ces jours-ci le conseiller de justice de Alvens-Leben qui doit remplacer M. Ancillon jusqu'au rétablissement de ce ministre. Après son arrivée, les conférences commenceront. (Gazette d'Augsbourg.)

De la frontière de Pologne 3 décembre. Les mouve-

mens que l'on observait depuis quelque temps dans l'armée russe ont cessé. L'excédent des troupes a reçu l'ordre de ne pas changer de cantonnemens.

Des concentrations avaient été ordonnées dans l'armée du sud; on y voyait une corrélation avec les événemens de la mer noire. Il paraît aussi qu'un changement subit a eu lieu dans les relations extérieures de la Russie qui avaient d'abord donné des craintes.

L'échange de courriers entre Pétersbourg et Berlin est extrêmement fréquent; on attribue ces communications aux armemens de la marine anglaise. Cependant on veut maintenant y voir le motif plutôt dans les négociations qui sont de nouveau entamées au sujet de la Belgique. On ne paraît pas en effet espérer voir ces affaires se terminer, pas du moins avant le retour du prince d'Orange à la Haye.

Le voyage du prince à St-Petersbourg, dans le moment actuel et à l'époque actuelle de la saison, a fait beaucoup de sensation; il est très-vraisemblable qu'il veut soutenir, s'il est possible, verbalement les intérêts de sa maison auprès du cabinet russe.

(Idem.)

— Rome, 28 décembre. La nonciature de Paris a fait connaître au Saint-Père la déclaration par laquelle l'abbé de La Mennais, suivant la demande qui en avait été faite par le Saint-Père a adhéré purement et simplement aux principes de l'encyclique sans aucune restriction. Cet acte a été également signé par l'abbé Lacordaire et plusieurs autres ecclésiastiques qui avaient partagé les erreurs de La Mennais réprouvés par l'Église, et qui sont maintenant revenus à une entière obéissance pour le chef de l'Église.

(Gazette d'Augsbourg.)

— La censure de Stuttgart a empêché les journaux de cette ville, d'imprimer toute la séance de la chambre des députés de France du 8 courant. Une partie du discours de M. Bignon, sur les Polonais a été retranchée.

VARIÉTÉS.

SAMUEL DUHOBRET.

Il n'est personne qui ne connaisse quelque ouvrage ou du moins le nom d'Albert Durer, ce peintre admirable dont l'empereur Maximilien disait :

« Je puis bien d'un paysan faire un noble, mais je ne puis chan-
ger un ignorant en un aussi habile artiste qu'Albert Durer; donc
je dois faire bien autrement cas d'Albert Durer que de tous les
nobles de ma cour. »

En outre, pour peu que l'on soit versé dans la biographie des artistes célèbres, on sait, jusque dans ses moindres détails, la vie agitée du peintre allemand, et l'on a quelque anecdote à dire sur l'humeur querelleuse de sa femme et sur les tracasseries perpétuelles dont elle harcelait le pauvre homme. Avare, quinteuse, se laissant aller à la fougue d'un caractère bizarre, elle n'était point désarmée par la paresseuse bonhomie de Durer, ni par sa patience à toute épreuve. En vain se livrait-il, avec une assiduité sans exemple, aux travaux de son art, et chaque jour produisait-il une de ces admirables gravures que l'on recherche encore aujourd'hui avec tant d'avidité, elle venait le poursuivre jusque dans son atelier, et là, en présence de ses élèves, elle ne lui épargnait ni les cris, ni les sarcasmes, ni les injures.

Elle avait pour habitude dans ses criailleries le nom de Samuel Duhobret au nom de son mari : Samuel Duhobret était un des élèves de Durer qui l'avait admis par pitié dans son atelier, malgré son âge et son indigence. Car Samuel comptait près de quarante ans et n'avait d'autre ressource pour vivre que celle de peindre des enseignes ou des tentures d'appartemens, sorte de luxe alors fort répandu en Allemagne. Petit, bossu, d'une grande laideur, et par-dessus tout cela, bègue à ne pouvoir prononcer une syllabe, vous comprenez qu'il se trouvait le jouet des élèves de Durer, et que si l'on jouait un mauvais tour dans l'atelier, ce mauvais tour s'adressait constamment à Samuel. Baffoué par ses camarades, tourmenté par madame Durer qui ne pouvait lui pardonner d'être admis gratis dans l'atelier, et n'ayant pour ses repas que du pain noir, quand toutefois il avait du pain, le pauvre garçon ne trouvait de repos que les jours où il pouvait s'échapper dans la campagne, et aller peindre à son aise quel-

ques-uns des beaux sites nombreux dans les environs de Nuremberg.

Alors, ce n'était plus le même homme. Sa figure humble et chagrine s'épanouissait, devenait radieuse, comme une fleur s'épanouit et devient radieuse au soleil. Il fallait le voir, assis sur le gazon, son portefeuille sur ses genoux, et tâchant de saisir quelques-uns de ces admirables effets de la lumière qu'il excellait surtout à reproduire. Après avoir passé la journée de la sorte, il revenait à Nuremberg, et le lendemain il se gardait bien dans l'atelier de parler de son excursion de la veille, et encore moins de montrer les esquisses qu'il avait dessinées. Habitué à être le but de railleries sans pitié, il ne pouvait supposer que la vue de ses dessins dût exciter autre chose que des railleries : il reprenait donc silencieusement, dans le coin le plus dédaigné, la petite place habituelle où il ébauchait les gravures de son maître, et remplissait, relativement à ses œuvres, les fonctions que les praticiens remplissent près des statuaires.

Excepté ces rares excursions champêtres dont nous venons de parler, Samuel arrivait à l'atelier dès le point du jour et y demeurait jusqu'à la nuit. Alors il rentrait dans son grenier, et reproduisait sur la toile les vues qu'il avait esquissées à la campagne. Pour se procurer des pinceaux et des couleurs, il s'imposait les privations les plus rudes; il alla même plusieurs fois, dit l'historien allemand auquel nous empruntons ces détails, il alla même jusqu'à dérober à ses camarades des vessies de couleur et des pinceaux, tant il aimait l'art passionnément et par-dessus tout.

Trois années s'écoulèrent de la sorte sans que Samuel eût révélé le moins du monde, soit à son maître, soit à ses camarades, les travaux nocturnes auxquels il se livrait. Comment parvenait-il à se nourrir. C'est un secret entre Dieu et lui.

Un jour, il tomba malade: une fièvre violente s'empara de sa chétive personne; et durant près d'une semaine il demeura gisant sur son grabat, sans que nul vint compatir à ses souffrances. La tête égarée et sentant qu'il allait périr, abandonné de tous il prit une résolution désespérée, il se leva, mit sous son bras le dernier tableau qu'il avait peint, et se dirigea vers le logis d'un brocanteur, afin de vendre son œuvre, n'importe à quel prix. Le hasard voulut qu'il passa devant une maison où se trouvait rassemblé beaucoup de monde. Il s'approcha, c'était une vente à l'encan d'objets d'art, rassemblés par un connaisseur durant trente années, réunis avec des peines inouïes, et, suivant l'usage, dispersés sans pitié et après la mort du savant qui avait passé sa vie à orner sa précieuse collection.

Samuel s'approcha d'un huissier, et obtint, non sans peine, à force d'importunités, et après bien des prières, que le tableau qu'il portait sous son bras fût mis à l'encan. L'huissier-priseur en fit l'estimation à trois thalers. Bon! pensa Duhobret, me voilà sûr d'avoir à manger durant une semaine entière, si toutefois je trouve un acheteur. Le tableau fit le tour du cercle et passa de main en main, tandis que la voix monotone de l'huissier répétait: « Trois thalers! qui met à prix? A trois thalers! »

Personne ne répondait.

Oh! mon Dieu! mon Dieu! murmurait le pauvre Samuel; mon tableau ne sera pas vendu! Que vais-je devenir?

Et pourtant c'est mon meilleur tableau: jamais je n'ai mieux fait: l'air passe à travers le feuillage des arbres, et l'on dirait que les feuilles se meuvent, tremblent et murmurent. L'eau semble limpide: c'est bien là Pregnitz, belle, pure, féconde et lumineuse. Il y a de la vie dans les animaux qui viennent s'y désaltérer! Et puis au fond, quelle vue admirable! l'abbaye de Neubourg avec son clocher transparent comme de la dentelle, ses édifices élégans, qu'un village entoure d'une ceinture de maisons! — L'abbaye de Neubourg, dont on vient de chasser les moines, et qui, j'en ai bien peur, sera bientôt démolie par son nouveau propriétaire; car, hélas! que fera-t-il d'une abbaye et d'un clocher, l'honnête luthérien?

— A vingt-cinq thalers murmura une voix faible et sèche, qui fit tressaillir de joie, Samuel stupéfait:

Il se leva sur la pointe des pieds, il tâcha de voir quelle personne venait de prononcer ces paroles trois fois béniées... O surprise! c'était le brocanteur chez lequel Samuel se rendait, quand son bon ange lui inspira la pensée de s'arrêter proche de la vente à l'encan, et d'y proposer son tableau.

— A cinquante thalers, s'écria une voix éclatante.

Samuel aurait volontiers embrassé le gros homme vêtu de noir, qui disait cela.

— A cent thalers poussa la voix grêle du brocanteur. Elle fut immédiatement couverte par ces paroles tonnées avec éclat.

— A deux cents thalers!
— A trois cents!
— A quatre cents!
— A mille thalers!

Il se fit alors un grand silence parmi les personnes présentes qui se rangèrent autour des deux enchérisseurs rivaux et qui, s'avancant dans le cercle, s'y trouvèrent isolés et comme deux combattans. Samuel croyait rêver et poussait des exclamations confuses.

— A deux mille thalers! dit le brocanteur, avec un rire sec et forcé.

— Vingt mille! Le brocanteur pâle et comme enfiévré, joignit ses mains qu'agitait un mouvement convulsif.

Le gros homme, qui suait et soufflait, beugla plutôt qu'il ne dit:

— A quarante mille thalers!
Le brocanteur hésita; mais un regard vainqueur et insolent de son adversaire lui fit murmurer:

— A cinquante mille thalers!
Le silence devint plus profond; car à son tour le gros homme hésitait.

Pendant ce temps-là que devenait le pauvre Samuel? Il s'agitait de toutes ses forces afin de s'éveiller; car, disait-il après un tel rêve, ma misère me paraît plus horrible, et ma fin plus rude.

— Eh bien! à cent mille thalers!

— A cent vingt-cinq mille!

— L'original pour la copie! et que le diable vous emporte, damné brocanteur!

Le brocanteur sortit dans un état à faire pitié, et le gros musicien emportait victorieusement le tableau, lorsqu'il vit s'avancer vers lui Samuel Dahobert, bossu et en guenilles. Le gros homme veut se débarrasser de ce qu'il croyait un mendiant, en lui jetant un peu de monnaie; mais le bossu lui dit:

— Quand pourrai-je entrer en possession et de mon abbaye, et de mon château, et de mes terres? Je suis le peintre du tableau. Et il pensait en lui-même: Oh! le beau rêve! le beau rêve! pourquoi faut-il que le moindre bruit doive me réveiller tout à l'heure!

Le gros homme, un des plus riches seigneurs de l'Allemagne, le comte Dankelsbach, tira de sa poche un portefeuille, en arracha une page et écrivit quelques lignes.

— Tiens, mon ami, dit-il à Samuel, voilà les ordres nécessaires pour qu'on te mette en possession de ton bien.

Samuel vint à la fin à bout de se persuader qu'il ne rêvait pas: il prit possession de son château, le vendit et se proposait de devenir un honnête bourgeois, ne faisant de la peinture que pour son agrément, lorsqu'il mourut d'une indigestion.

Son tableau demeura long-temps dans le cabinet du comte de Dankelsbach, et il se trouve maintenant en la possession du roi de Bavière.

S. Henri BERTHOUD.

(Musée des Familles.)

LIBRAIRIE.

2^e ANNÉE.

CAUSERIES DU MONDE,

JOURNAL,

LITTÉRAIRE, MODES ET THÉÂTRES,

24 n^{os} par an, 24 romances ou morceaux de musique, 12 gravures de modes et lithographies.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

Rédacteur en chef, M. ALPHONSE KARR, directeur-général M. ABEL LEDOUX.

Prix de l'abonnement: Pour Paris, 15 f.; franco, 18 f.

A Paris, rue de Richelieu, n^o 95, et chez les libraires de la ville. (82)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(18) Le mardi quatre février mil huit cent trente-quatre, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e Coron, notaire, rue du Plâtre, n^o 1, à la vente d'une maison située à St-Clair, commune de Caluire, et de deux baraques bâties sur un terrain appartenant aux hôpitaux, ci-devant rue d'Artois, actuellement rue de la Liberté, n^o 18, le tout dépendant de la succession de M. Joseph Daudin, décédé serrurier à Lyon.

ANNONCES DIVERSES.

(423) A vendre de gré à gré pour cause de maladie grave du chef de l'établissement. — Superbe atelier de mécanicien. Cet atelier situé rue Imbert-Colomès, clos Casati, n^o 1, maison Bonhomme, se compose de forge, ajustage, menuiserie, tours de plusieurs espèces, tels que tour à filtrer, à alaiser, plate forme, etc. S'adresser audit lieu pour voir et traiter. Il sera donné des facilités pour le paiement.

(2655 2) A vendre. — Tous les accessoires d'un fonds de café, avec un fourneau économique. S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

(68 2) A vendre pour cause de départ. — Un cheval parfaitement dressé pour la selle et le cabriolet. S'adresser à M. Gonin, rue Lanterne, hôtel de l'Écu de France, et à l'hôtel des Colonies, rue de la Préfecture.

(2773 2) A vendre ou à louer de suite. — Une brasserie de bière montée en grand de tous les ustensiles, à Grenoble, hors la porte de France, et les limites du octroi. On peut de suite y faire et vendre de la bière. Il y en a encore aussi à vendre ou à louer

de VASTES SALLES, BATIMENS, JARDINS, pour faire des *tivoli*, maisons d'éducation, etc. etc.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal franc de port.

(77 2) Il a été perdu à Bellecour une montre de femme émaillée, à la Lépine, cadran d'argent excentrique. Quarante francs de récompense à celui qui la rapportera place de la Charité, n^o 5.

GUÉRISON RADICALE DES MALADIES DE POITRINE,

Telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, etc, inflammations d'estomac et autres, à l'aide du sirop composé suivant la formule du célèbre professeur Chaussier, par Duvignau, pharmacien, rue de Richelieu, n^o 66, à Paris. Prix: 2 f. 50 la bouteille. — Dépôt à Lyon, chez MM. Guichard, Vernet, Barre, pharmaciens. (33)

Avis Intéressant.

LE SEUL DÉPOT A LYON, Des COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la Maison MA, de Paris.

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n. 9, au rez-de-Chaussée, côté des façades du Rhône.

Assortiment complet des articles sur vans, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et sourcils sans aucune préparation.

2^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

3^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris frais et naturel: on peut se laver sans qu'il disparaisse.

7^o L'Eau des Chevaliers, qui blanchit les dents et parfume l'haleine.

Prix: six francs chaque article, dix francs pour deux.

On fait des envois dans les villes voisines (Écrire franco au dépôt à Lyon). (1031 35)

Spéculaires du 20 janvier.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Nouveau Seigneur, opéra. — Louis XI, tragédie.

CÉLESTINS.

Les Roués, drame. — La Gageure, vaud. — Les Roués, drame.

BOURSE DE LYON du 19 janvier 1834.

5 p. 0/0 au comptant, »
fin courant, »
3 p. 0/0 au comptant, »
fin courant, 75 65

BOURSE DE PARIS du 17 janvier.

Cinq p. 0/0, 104f 85 104f 90 104f 80 104f 90
— fin cour., 104f 95 105f 104f 80 105f
Emp. 1831, »

Quat. p. 0/0,	92f
Trois p. 0/0,	75f 25 75f 30 75f 20 75f 25
— fin cour.,	75f 35 75f 45 75f 25 75f 40
Ren. de Nap.	90f 90 91f 90f 95
— fin cour.,	91f
Emp. d'Esp.	79f 3/8
Rent. perp.,	60f 1/8
Cortès,	18f 3/8
Emp. rom.,	91f 7/8
Emp. belge,	96f 3/4
Em. d'Haïti,	270f
Act. de la b.	1705f
Quat. cana.,	1150f
Caisse hyp.,	57f 50

COURS DES MARCHANDISES du

Colza, disp.,	101 à 100
— Courant du mois,	100 à 104
— 4 premiers mois,	98
— Lille,	»
— Voiture,	»
3/6 disp.,	162 50
— courant du mois,	162 50
— 6 premiers mois 1834,	150
Café St-Domingue,	26 à 26 1/2
— Martinique,	29 à 30 1/2
— Moka,	30 à 30 1/2
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	75
Savon, les ordres,	120 esc. 21 à 22
— Dispon.,	120
— 6 prem. mois 1834,	103
— L'année,	201



AMÉDÉE ROUSSILLON

Typographie de L. BOITEL, quasi Saint-Antoine, n. 36.